



GROUPEMENT 83

Comités : 21



Comité Nord Pas de Calais

REGLEMENT

TRIPLETTES D2 SAISON 2017- 2018

Le Comité **Nord Pas de Calais** organise le Championnat **Triplettes 2eme division** et qualifie les mieux classés pour la finale nationale qui aura lieu du **19 au 21 Mai 2018 à VICHY**.

Ce championnat est ouvert à tous joueurs licenciés dans le Comité et à jour de leur cotisation 2017-2018.

Cette épreuve est soumise aux règlements des compétitions u regroupement et aussi celle de la F.F.T. en vigueur :

Fascicule 1 : Chapitre 1 Article 13 et Chapitre 2 Article 20 à 40.

Fascicule 4 : Règles applicables aux Championnat en triplettes.

Et du code d'arbitrage en vigueur

Ces documents étant consultables auprès de L'arbitre.

Le **nombre de triplettes qualifiées** pour la finale nationale **a été fixé à 2** par notre Président de Zone.

DEROULEMENT et PARTICIPATION

Le Championnat régional se déroulera en **1 finale de 2 séances** qui se jouera le **samedi 03 Mars 2018 à 09h30 et à 15h30** à l'adresse suivante :

Salle Cercle du 4

Place Saint Léonard

62300 LENS

Le nombre de triplettes participant à la 2^{ème} séance sera fonction du nombre de triplettes participant à la première séance : **Si table relais à la première séance, la dernière équipe de la dite 1^{er} séance sera éliminée.**

Participation : **10 euros par séance et par joueur** (une équipe D3 qui participe à la Triplette D2 et uniquement la même équipe se verra offrir son engagement pour la Triplette D3)

Pour jouer en D2, l'indice global de la triplète doit être strictement inférieur à 67

(Voir tableau ci-joint)

La mise en place de la première séance sera effectuée, en fonction du nombre d'inscrits, avec le logiciel d'inscription EXTAR et sera faite de façon à optimiser l'intérêt de l'épreuve. Lors de la 1^{ère} séance la Triplète championne sortant sera N1.

Les triplètes présentes sur le lieu de l'épreuve et **non inscrites** participeront au championnat dans l'ordre d'arrivée **sous réserve** d'une mise en place idéale sur décision conjointe de l'arbitre et du directeur d'épreuve.

A l'issue de la dernière séance, **les 2 premières triplètes seront qualifiées pour la Finale Nationale** qui aura lieu **19 au 21 Mai 2018 à VICHY**.

Le silence est de règle durant les donnes.

INSCRIPTION

L'inscription à cette compétition implique l'acceptation du présent Règlement. Il est impératif de s'inscrire à l'avance afin d'optimiser la préparation de l'épreuve.

La feuille d'inscription est à retourner, avant le **28 Février 2018**:

- soit par l'intermédiaire de votre Président de Club,
- ou par email : ccr5962@yahoo.com

DIRECTEUR D'EPREUVE

Le Directeur d'épreuve et l'arbitre se réservent le droit d'apporter toutes modifications qu'ils jugeraient utile à ce règlement pour permettre le bon déroulement de la compétition, en accord avec le règlement des compétitions de la FFT.

INDICE PCN FINALE : 1,80

Attribution PP : 1^{er} 10 PP, 2^{ème} 7, 3^{ème} 5, 4^{ème} 3, 5^{ème} 2, 6^{ème} 1

Sachant que vous prenez des PP que si vous avez des PCN

RETARD

Les Triplètes doivent être présentes et complètes à 09h15.

Après 10 minutes, délai de grâce, l'arbitre inflige 0.5% d'abaissement du pourcentage obtenu dans la séance par fraction de 5 minutes de retard.

Après 15 minutes, l'arbitre peut déclarer forfait la ou les Triplètes incomplètes. Une Triplète présente ne peut se retirer avant cette décision sans encourir de sanction.

SYSTEME D'ANNONCE

Les capitaines d'équipes, devront rédiger et mettre sous enveloppe cachetée, dans un langage clair, leur système de signalisation. Cette enveloppe sera remise avant le début de la première phase régionale à l'arbitre principal qui, en cas de problèmes, aura la possibilité de contrôler si la jouerie est conforme à la signalisation déposée. Les enveloppes seront rendues aux dites équipes constituées à l'issue de chaque phase éliminatoire régionale et/ou de ligue.

DROITS DES JOUEURS - RECLAMATION

Toute réclamation sur le déroulement de l'épreuve doit être formulée à l'arbitre. Tout joueur réclamant peut consulter les documents concernant l'épreuve et la réclamation doit être formulée dans les 72 heures après la publication des résultats de l'épreuve au Président de la CCR concernée, qui, doit rendre sa décision sous 96 heures. Le CCR doit en outre informer le Président de Zone et le Président de la C.C.N.

DISCIPLINE --- DEFAILLANCE D'UN JOUEUR

Tout joueur ayant un comportement incorrect, un langage agressif ou vulgaire envers ses partenaires de jeu ou l'un des responsables sera immédiatement exclu du tournoi et traduit en chambre de discipline.

Il est désormais interdit d'être accompagné, lors des séances de championnats, d'animaux domestiques. Aucune dérogation ne pourra être faite.

Tout joueur qualifié pour une finale de championnat doit obligatoirement commencer et terminer l'épreuve. En cas de défaillance, il ne pourra, ipso facto, participer à la même épreuve la saison suivante sans être traduit en chambre de discipline.

Raison de force majeure : une telle raison peut être invoquée auprès du directeur d'épreuve qui tranchera en fonction des éléments présentés.

Tout joueur communicant avec ses partenaires sera exclu, avec sa triplète, du championnat et traduit en chambre de discipline.

- Il sera demandé à chaque joueur, lors de tous les championnats d'éteindre leur appareils numériques jusqu'à la fin de la séance.

En cas de non-respect de cette règle, l'équipe fautive se verra sanctionnée par 5 %.

Président de Zone

Mathias BOUQUILLON

Directeur d'épreuve

Stéphane MIONNET



INDICES DE VALEUR		
1N	Première Série Nationale	100
1P	Première Série Pique	98
1C	Première Série Cœur	96
1K	Première Série Carreau	56
1T	Première Série Trèfle	45
2P	Deuxième Série Pique	14
2C	Deuxième Série Cœur	11
2K	Deuxième Série Carreau	8
2T	Deuxième Série Trèfle	7
3P	Troisième Série Pique	6
3C	Troisième Série Cœur	6
3K	Troisième Série Carreau	6
3T	Troisième Série Trèfle	6
4P	Quatrième Série Pique	5
4C	Quatrième Série Cœur	5
4K	Quatrième Série Carreau	5
4T	Quatrième Série Trèfle	5
NC	Non Classé	5

